

**Conseil de quartier Muette Nord  
Lundi 17 décembre 2012 à 18h00  
Ecole de Communication Supérieure**

Le dix sept décembre deux mille douze, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis à l'Ecole de Communication Supérieure, 9 rue Lekain 75016 Paris.

Etaients présents :

- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- M. JérémY REDLER, conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint au Cabinet du Maire du 16<sup>ème</sup>
- M. Stéphane MORIN, Conseiller technique au cabinet du Maire du 16<sup>ème</sup>
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16<sup>ème</sup>
- M. TROUILLOUD, Bureau de la police administrative, commissariat central du 16<sup>e</sup>
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté et de l'Eau
- Mme Isabelle AUBE, Vice-présidente Les enfants de Passy - Secrétaire Générale Adjoint de l'OMS
- Mme Roselyne BARON, Vice-présidente CIRPA 16
- M. Dominique BAVIERE, Trésorier RACC
- Mme Olivia BERNANOSE, Président APE Gustave Zédé
- M. Bernard de CHAZEAX, Président CLIS
- M. Laurent SIMEONI
- M. Pierre MAURIN
- M. Jean-Marie SAUGEY
- Mme Martine VIVIER

### 1- Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2- Présentation des activités de la mission précarité Paris dans le 16<sup>e</sup>

Mme KHOURY présente Monsieur Lotfi OUANEZAR, Chargé de mission précarité à la *Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale Ile de France (FNARS IDF)*.

M. OUANEZAR présente ses missions et son action.

A travers sa mission de coordination des acteurs de la précarité, en collaboration avec la Ville de Paris, la Fnars IdF s'est engagée à développer les liens entre riverains et acteurs de la précarité. Les riverains sont des acteurs directement concernés par la présence des sans-abri dans leurs quartiers/arrondissements, et par le partage de l'espace public.

Ils éprouvent une forme de compassion pour ces personnes vivant dans la rue qui sont des « voisins » mais aussi des « étrangers ». La FNARS Ile-de-France intervient dans les conseils de quartier, les espaces citoyens pour répondre à leurs questionnements, leur expliquer le travail qui est réalisé au sein de leur quartier.

La Fnars IdF informe et conseille les riverains sur ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Elle rappelle la nécessité que l'habitant ne doit pas se substituer au travailleur social. Les actions doivent être cohérentes et complémentaires de celles des professionnels.

La première étape pour la Fnars IdF a été d'informer et de sensibiliser les riverains sur les causes qui conduisent les personnes vers la précarité, en expliquant le contexte général dans lequel se trouvent les personnes à la rue. Ensuite, elle a dressé un panorama simplifié des dispositifs de prises en charge des sans-abri au sein de leur quartier, arrondissement et à Paris.

Ces réunions publiques ont donné naissance à plusieurs initiatives locales : portes ouvertes, visites d'accueils de jour et de centres d'hébergement, projets de bagageries, réalisation de plaquettes sur les ressources de chaque quartier/arrondissement. Aujourd'hui, plusieurs représentants de riverains participent régulièrement aux réunions de coordination animées par la Fnars IdF.

Ces échanges contribuent à changer le regard des citoyens sur les sans-abri et promouvoir la notion du « vivre ensemble », dans l'intérêt de chacun et notre société.

Le Chargé de mission de la FNARS IDF est en lien avec l' élu en charge de l'exclusion et pourrait intervenir dans d'autres conseils de quartier du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Des visites peuvent être également organisées avec un groupe d'élus/habitants dans une structure d'insertion dans l'arrondissement.

Pour rappel, il existe une coordination des maraudes, portée par l'association Aurore sur le secteur Ouest de Paris (8<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup>). Des réunions de coordination ont lieu régulièrement à la Mairie du 16<sup>ème</sup>, pour traiter les signalements et trouver la meilleure solution possible pour les personnes à la rue.

### 3- Vente de fruits à la sauvette

Mme KHOURY excuse l'absence de M. LANGLAMET et relate sa demande : présence de trois vendeurs à la sauvette au niveau du métro rue de la Pompe. Il s'agit d'un vendeur de maïs, un de fleurs et un de fruits. Leur présence occasionne beaucoup de nuisances.

Stéphane GIRARDON précise que cette personne stocke ces marchandises avenue Georges Mandel sans respect d'hygiène.

M.TROUILLOUD indique que la sauvette n'est plus une contravention mais est considéré comme délit cela conduit à la confiscation de la marchandise. La brigade anti criminalité (BAC) effectue 70 interpellations par mois et ce fournisseur a été suivi et interpellé. Une camionnette a été saisie. Un travail important est également réalisé rue Decamps. La sauvette est la priorité du commissariat central qui souhaite l'interpellation des vendeurs afin qu'ils soient présentés au Parquet.

#### **4- Stationnement deux roues Place de la Porte de Passy**

M. SIMEONI rappelle que cette place a été réaménagée il y a quelques années et embellie en la débarrassant du stationnement des voitures et autres engins. Les affiches apposées à l'époque indiquaient le non stationnement des voitures mais aussi des motos et autres cycles à moteurs. La place avait été rendue piétonnière avec interdiction de stationner. Or depuis plusieurs mois ces motos et autres cycles sont revenues se garer sur la place et à l'angle avec le boulevard Franchet d'Esperey.

M.TROUILLOUD répond que le commissariat est soumis à deux impératifs : faire respecter l'interdiction de stationner et faire preuve de discernement. Les espaces dégagés par les aménagements réalisés il y a quelques années offrent effectivement des facilités pour le stationnement des « 2 roues ». En théorie ce stationnement est interdit puisqu'il s'agit de trottoirs mais dès lors qu'il ne gêne pas la circulation des piétons il est rarement sanctionné. De plus, aucun dispositif de voirie ne peut empêcher l'accès des « 2 roues » aux trottoirs. Cependant, depuis quelques temps des motos viennent stationner sur le trottoir et des opérations de verbalisation ciblée ont été faites

Mme VIVIER confirme que des motos et des 2 roues sont garées place de la porte de Passy et appartiennent à des personnes du quartier ; elle demande si un panneau d'interdiction aux 2 roues peut être apposé.

M. GOSSARD indique que la création des zones de stationnement sur le trottoir pourrait être étudiée éventuellement avec les services de la voirie. Cependant, le stationnement étant interdit par principe sur les trottoirs, la voirie refuse de mettre des panneaux car cela pourrait induire que le stationnement est autorisé où il n'y a pas de panneaux.

#### **5- Emprise des terrasses chaussée de la Muette**

M. SAUGEY indique que l'emprise des terrasses des cafés et autres restaurants empiète de plus en plus sur le trottoir de la Chaussée de la Muette, réussissant à créer des risques d'embouteillages de piétons. Il estime à 10 cm de dépassement l'avancée sur le trottoir et craint l'installation de tables supplémentaires en été.

Mme KHOURY évoque également le même problème concernant le fleuriste Rue de La Pompe.

M. TROUILLOUD indique que le fleuriste est régulièrement verbalisé (35 euros) et convoqué au commissariat Auteuil. Cependant dans chaque cas, il est nécessaire de vérifier les autorisations délivrées pour ces terrasses. Le cheminement des piétons compte (1m60). Ce point sera vérifié. Mais chaque fauteur de trouble est sanctionné. Une inspection sera à nouveau demandée aux services chargés de la surveillance du respect des autorisations de terrasses (Direction de l'Urbanisme et Direction de la Prévention et de la Protection).

Une personne du public évoque des empiètements au niveau du Métro de la Muette (arrêt de taxi, vendeur journaux...)

M. GOSSARD avance l'idée que le kiosque est sans doute mal aménagé et le mobilier urbain nombreux mais la vente de journaux gratuits perturbe également ce lieu. Un point sera fait sur place avec les services techniques.

#### **6- Mauvais état du revêtement de la rue Massenet.**

Mme VIVIER relève la présence de trous très larges.

M. GOSSARD : Une réfection a été proposée pour 2013 mais n'a pas pu être retenue. En revanche, les réfections liées aux travaux de gaz sont en cours.

#### **7- Couverture et revêtement du périphérique au niveau du petit lac.**

Mme BERNANOSE demande quand est prévue la couverture complète du périphérique (le bruit en termes de décibels reste très élevé, et la pollution y est réellement ressentie). Elle souhaite également savoir, si en attendant cette couverture, le changement de chaussée est prévu ; il est expérimenté sur une partie du périphérique un nouvel enrobé montrant un affaiblissement assez net du taux de décibels.

M. GOSSARD indique que le 16<sup>ème</sup> arrondissement a été associé au programme de couverture du périphérique mais la priorité a été donnée aux sections riveraines d'habitation (ex porte de Saint Cloud). Il n'y a ce jour aucun projet de couverture du boulevard périphérique dans cette zone. La Ville de Paris vient d'ailleurs d'annuler la tranche qui était prévue dans le 17<sup>ème</sup>.

Expérimentation : pour ce qui est du revêtement un test est effectivement en cours mais, si les résultats sont concluants, ce sont les zones de proximité des lieux d'habitation qui seront traitées en priorité et non celles des bois.

Mme BERNANOSE a assisté à une réunion à la mairie concernant le bruit et ce coin autour de la Porte de Passy, et il a été décidé de le placer en zone calme.

M. GOSSARD répond que le principe de la zone calme n'est pas très sérieux car, au bout du compte cette déclaration n'est pas accompagnée de moyens ; il n'est donc pas sûr qu'il existe vraiment une volonté politique de la mairie de Paris.

## **8- Harmonie des façades sur le Boulevard Suchet et la Place de La Porte de Passy**

M. SIMEONI observe, qu'au fil des années, des volets roulants de différentes couleurs et matières, des stores, des balcons qui deviennent opaques par l'installation de canisses ou autres matières, des vitrages créant pour les vis à vis des réflexions lumineuses gênantes ont proliféré. Aussi il voudrait savoir s'il existe une législation et des règlements en la matière, quel est l'organisme officiel en charge des façades et quelles sont les possibilités de faire respecter ces règles d'harmonisation ou remettre de l'ordre dans cette situation de plus en plus anormale alors que des travaux importants sont faits dans Paris pour rendre la capitale plus belle et agréable.

Mme KHOURY précise qu'il existe des règles dans chaque copropriété qui régissent les couleurs des volets, les installations, les façades de l'immeuble et son esthétique.

M. GOSSARD confirme ce que dit Mme KHOURY.

Il faut tout d'abord distinguer les dispositifs de type « canisse » qui relèvent du règlement de copropriété qui peut en prévoir l'interdiction. Le respect de ce règlement relève du droit privé et non de la Ville de Paris, c'est-à-dire du syndic de copropriété.

Pour ce qui est des volets, volets roulants, baies vitrées, véranda... leur installation nécessite théoriquement une déclaration préalable de travaux auprès de la Ville de Paris qui les autorise ou non après avis de l'architecte des bâtiments de France.

La Ville de Paris, lorsqu'elle est saisie, demande que l'unité de traitement des façades soit maintenue et fixe des contraintes esthétiques (interdiction du PVC par exemple). La Direction de l'Urbanisme peut même assister les copropriétés qui le souhaitent dans l'établissement d'un règlement en ce sens.

Les refus d'autorisation sont très fréquents que ce soit au nom de la sauvegarde esthétique ou sur la base d'autres règles de droit.

En pratique, de très nombreux dispositifs sont posés sans autorisation. La Ville de Paris ne dispose que de très peu de possibilités de contrôle. Dans ce cas, un procès verbal est dressé avec ordre de remettre en état mais c'est ensuite au juge de fixer les condamnations. En général, l'affaire se solde par une amende.

## **9- Propositions d'animation pour le quartier.**

Mme KHOURY propose de passer aux propositions d'animation dans le quartier.

Une personne du public signale que l'année 2013 marquera le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mort d'Edith PIAF qui habita à côté du boulevard Lannes. On pourrait envisager une animation musicale... peut-être une animation JAZZ au Ranelagh aux beaux jours. Dans certains quartiers il commence à se mettre en place des animations dans un bar café avec une personne qui marque ou a marqué l'arrondissement. Chaque mois cela change et étant dans le 16° la date retenue serait le 16 même si ce jour est férié.

Mme KHOURY promet de réfléchir à cette proposition et son éventuelle réalisation. Elle fait un point sur le parcours seniors voté l'année dernière (20 000 euros). Ce projet est en cours et sera définitivement installé au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

## 10- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme KHOURY présente les projets d'animation : troc livre, vide grenier, chasse aux œufs, concours de dessins, animations pour enfants, animations musicales.

Le budget prévisionnel est de 3 000 €.

Le projet est voté à l'unanimité.

Mme KHOURY enverra un mail de confirmation pour les dates du troc livre du 27 février 2013, de la Fête du Ranelagh du 13 avril incluant un vide-grenier, le troc livre et une animation musicale, ainsi que des ateliers pour enfants.

En attente d'autres propositions qui pourraient lui être transmises, Mme KHOURY fait un point sur les reliquats budgétaires en fonctionnement et en investissement.

## 11- Questions diverses

Une personne du public demande une intervention sur les dépôts d'ordures avec planches et clous aux abords des écoles.

M. GILLERON confirme qu'il s'agit bien d'une occupation illicite de la voie publique mais il faut savoir qui a effectué ces dépôts pour verbaliser. Ses services enlèvent ces dépôts dès qu'ils sont repérés. Il ne faut pas hésiter à les signaler.

Une personne du public signale un nombre croissant de vols de voitures place de la Muette.

M. TROUILLOUD indique que les voleurs sont aujourd'hui équipés de logiciels d'ouverture de voiture achetés sur internet. Ainsi cela évite de forcer les véhicules. Les voitures volées sont ensuite revendues en Belgique. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement est particulièrement touché par ce phénomène du fait du pourcentage important de voitures de luxe.

Une personne du public signale que la grande pelouse du Bois de Boulogne a été « massacrée » lors du Salon des antiquaires à cause de l'intervention de tractopelles.

M. GOSSARD précise que la Mairie de Paris a remis la pelouse en état après cette manifestation. Cette opération de réhabilitation est financée par les animateurs et les organisateurs qui indemnisent la Ville. Il existe assez peu de lieux d'animation dans le 16<sup>ème</sup> ; il faut peut-être trouver des pistes de réflexion mais le paiement de redevances n'est pas à négliger. (5 euros par m2 et par jour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.